

## **Le Collège National d'Audioprothèse annonce la certification officielle du diplôme d'Assistant.e en audioprothèse au RNCP**

*A Paris, le 25 juin 2025.*

Le Collège National d'Audioprothèse (CNA) annonce l'inscription officielle du Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) « [Assistant.e en audioprothèse](#) » au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette reconnaissance constitue une avancée majeure pour la structuration et la valorisation de cette fonction essentielle au sein du parcours de soins auditifs.

### **Le premier diplôme officiellement reconnu par l'État pour les assistant.e.s en audioprothèse**

Fruit d'un travail approfondi mené en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et son Centre de préparation au Diplôme d'État d'audioprothésiste de Paris (CPDA), ce diplôme de niveau bac+1 permet désormais aux futurs assistant.e.s en audioprothèse de bénéficier d'une formation publique, qualifiante et reconnue par le ministère du Travail. Jusqu'à présent, aucune formation officielle et harmonisée ne permettait de préparer à ce métier dans un cadre réglementé. Le diplôme de spécialisation professionnelle est un diplôme de niveau bac +1, délivré par un établissement d'enseignement supérieur. Il est accessible sur sélection et vise une insertion professionnelle immédiate, grâce à un programme centré sur les compétences opérationnelles et une large part de mises en situation professionnelle. Toutes les formations DSP font l'objet d'une co-construction avec des acteurs du monde professionnel ou des acteurs de l'administration publique, qui interviennent dans la formation. La plupart des DSP est préparée par la voie de l'apprentissage. Ce référentiel, désormais inscrit au RNCP, constituera le socle pédagogique de référence pour toute formation d'assistant.e en audioprothèse. Tous les établissements d'enseignement supérieur souhaitant proposer ce cursus pourront s'y référer pour structurer leur offre de formation. Seuls les diplômes construits sur la base de cette fiche RNCP pourront aboutir à la délivrance d'un diplôme reconnu par l'État.

### **Un rôle clé dans la filière auditive**

Les assistant.e.s en audioprothèse occupent une place déterminante dans le bon fonctionnement des centres. Cette formation permettra de les professionnaliser autour des missions suivantes :

- Accueil et accompagnement personnalisé des patients selon leur profil et leur pathologie ;
- Gestion des formalités administratives et des dossiers usagers ;
- Entretien, contrôle et suivi régulier des aides auditives ;
- Conseil d'utilisation et de maintenance des dispositifs ;
- Vente d'accessoires et services adaptés aux besoins auditifs ;
- Gestion des encaissements ;
- Participation aux actions de prévention et de sensibilisation à la santé auditive.

## **Un travail collectif et structurant**

La reconnaissance RNCP de ce diplôme est le fruit d'un travail coordonné par le Collège National d'Audioprothèse, en partenariat avec le Cnam de Paris, notamment Éric Bavu (directeur des études CPDA) et Jean-Baptiste Doc (maître de conférences). Le Cnam est reconnu pour son expertise en formation professionnelle, et son ancrage depuis 1957 dans l'enseignement aux audioprothésistes diplômés d'État (premier centre de formation créé en France). Cette expertise, couplée à l'expérience du Cnam dans la création et la gestion de DSP a motivé ce partenariat. Depuis 2021, le Cnam a en effet été - sur demande du ministère - un acteur majeur dans le déploiement de ces formations de type DSP, sur tous les territoires couverts par les centres Cnam en région. Ce déploiement s'appuie sur le programme « Hésam 2030 Construisons nos Métiers », qui est lauréat du second appel à projets « Nouveaux cursus à l'université » du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3). La création de ce diplôme a également reçu l'appui des administrations compétentes : la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS) et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Le projet a également bénéficié du soutien des organisations syndicales de la profession (SDA, SYNEA, SYNAM), témoignant d'une mobilisation collective en faveur de la structuration et de la reconnaissance du métier d'assistant.e en audioprothèse.

## **Le mot du Collège**

*« Cette reconnaissance constitue une avancée majeure pour notre secteur. Elle permet de structurer durablement le rôle des assistant.e.s en audioprothèse, dont la présence est essentielle au bon fonctionnement des centres ainsi qu'à la qualité de la prise en charge et du suivi des patients. »*

*Matthieu Del Rio, Président du Collège National d'Audioprothèse*

## **Contacts presse :**

Matthieu Del Rio

Président du Collège National d'Audioprothèse

[presidence@cnaaudio.fr](mailto:presidence@cnaaudio.fr)

Quentin Riaudel

Consultant, nile

[quentin.riaudel@nile-consulting.eu](mailto:quentin.riaudel@nile-consulting.eu)

Franklin Saint-Yves

Responsable relations avec les médias, Cnam Paris

[presse@cnam.fr](mailto:presse@cnam.fr)

## **A propos du Collège National d'Audioprothèse**

Le Collège National d'Audioprothèse (CNA), est une organisation associative fondée en 1977 qui a pour vocation d'assurer la visibilité de la profession et la défense des intérêts déontologiques et moraux du métier d'audioprothésiste. Société savante depuis presque 50 ans, le CNA collabore avec les pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs représentatifs de la profession, ainsi que du secteur de la santé auditive : syndicats, sociétés savantes et les conseils nationaux professionnels.

## **A propos du Conservatoire national des arts et métiers**

Lieu de rencontre entre les mondes académique et professionnel, le Conservatoire national des arts et métiers est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Ses trois missions principales sont la formation professionnelle tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, et la diffusion de la culture scientifique et technique. Disposant d'un fort ancrage territorial avec plus de 200 centres d'enseignement, le Cnam propose près de 750 parcours de formation dans les domaines des sciences exactes, techniques et tertiaires. Le Cnam développe une recherche pluridisciplinaire et transdisciplinaire en lien avec les grands enjeux de la société. Dans ses 22 laboratoires et ses 16 équipes pédagogiques nationales, il accueille 360 enseignants-chercheurs titulaires ainsi que 370 doctorants.